

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE L'UC**



## 1. Contribution d’Hilo 2020-2021

### Références

- (i) HQD-2, document 3, page 18
- (ii) État d’avancement 2020 du Plan d’approvisionnement 2020-2029, page 22
- (iii) HQD-4, document 7, page 5
- (iv) HQD-5, document 1.2, page 8
- (v) HQD-4, document 7, page 3
- (vi) HQD-4, document 7, page 3
- (vii) <https://www.journaldemontreal.com/2020/12/19/les-services-intelligents-dhydro-connaissent-deja-des-rates>

### Préambule

(i)

Hiver (1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars) En MW	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Gestion de la demande en puissance</b>	<b>1 315</b>	<b>1 779</b>	<b>2 217</b>	<b>2 491</b>	<b>2 838</b>	<b>2 983</b>	<b>3 004</b>	<b>2 751</b>	<b>2 781</b>	<b>2 815</b>
• Électricité interruptible	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
• Interventions en gestion de la demande en puissance	315	779	1 217	1 411	1 658	1 683	1 584	1 331	1 361	1 395
- Programme GDP Affaires	280	330	385	420	505	510	515	515	515	515
- Interruption chaînes de blocs	25	375	682	682	682	636	479	173	173	173
- Tarification dynamique	9	17	26	34	43	52	60	69	77	86
- Hilo	2	57	124	275	428	486	529	574	596	621

(ii)

Hiver (1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars) En MW	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Gestion de la demande de puissance</b>	<b>1 378</b>	<b>1 570</b>	<b>1 776</b>	<b>2 113</b>	<b>2 331</b>	<b>2 510</b>	<b>2 583</b>	<b>2 594</b>	<b>2 610</b>
• Électricité interruptible	738	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
• Interventions en gestion de la demande de puissance	640	570	776	1 013	1 111	1 170	1 243	1 254	1 270
- GDP Affaires	407	150	170	220	240	260	300	300	300
- Interruption chaînes de blocs	166	216	226	224	209	195	182	170	160
- Tarification dynamique	53	79	106	141	176	185	186	188	189
- Hilo	14	124	275	428	486	529	574	596	621

(iii)

Hiver (1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars) En MW	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
• Interventions en gestion de la demande de puissance	629	677	851	1 105	1 283	1 380	1 413	1 424	1 440
- GDP Affaires	407	325	395	465	470	470	470	470	470
- Interruption chaînes de blocs	166	216	226	224	209	195	182	170	160
- Tarification dynamique	53	79	106	141	176	185	186	188	189
- Hilo	3	57	124	275	428	529	574	596	621

- (iv) Le Distributeur insiste sur le fait qu’en contrepartie, le contrat de service affirme l’obligation pour Hilo de mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre les cibles de réduction de puissance prévues. Si Hilo ne respecte pas ses engagements de réduction de puissance annuelle, il sera sujet à des pénalités.
- (v) D’emblée, la contribution d’Hilo au bilan de puissance pour l’hiver 2020-2021 a été révisée à la baisse par rapport à la cible prévue au contrat de service. Selon les informations fournies par Hilo, l’écart observé pour l’hiver 2020-2021 s’explique

essentiellement par les impacts de la pandémie de COVID-19, qui a non seulement retardé le lancement commercial de son offre, mais aussi ralenti certaines de ses activités.

(vi) Toutefois, afin de rattraper le retard et d'atteindre les cibles fixées au contrat, Hilo envisage notamment de développer de nouveaux produits et d'offrir des rabais plus généreux aux clients.

(vii) Lancé en août, à grand renfort de publicités, Hilo a été présenté par certains comme le « prochain grand projet énergétique du Québec ».

En échange du remplacement d'équipements (thermostats, interrupteurs, prises de courant, détecteur de fumée, etc.), Hilo promet aux propriétaires une gestion plus intelligente de leur consommation, et des économies d'électricité pouvant réduire de 15 % leur facture.

Le hic est qu'une fois installés, lesdits systèmes « intelligents » d'Hilo ne parviendraient pas à respecter leurs promesses. Pas toujours, du moins.

En plus des débranchements, forçant chaque fois leur reprogrammation, des données aussi élémentaires que la consommation quotidienne ou hebdomadaire demeureraient inaccessibles, même des mois après leur implantation.

Des impacts financiers

La situation serait suffisamment problématique pour qu'Hilo se voie forcée de remplacer l'ensemble des systèmes défectueux.

« Ils viennent de me rappeler pour me dire qu'en raison de "problèmes majeurs" avec les thermostats, ils viendraient remplacer mon terminal et mettre à jour mes thermostats. Vous vous imaginez ce que ça doit leur coûter, s'ils doivent faire ça avec tout le monde ? »

Hydro-Québec confirme au Journal que le fonctionnement de systèmes intelligents installés chez des clients au cours des dernières semaines connaît des ratés. La société d'État refuse par contre d'en préciser la nature – se contentant de parler de « défaut de fabrication » –, tout comme d'en estimer l'impact financier.

« Comme Hilo évolue dans un monde concurrentiel, nous gardons ces informations confidentielles », nous a répondu son porte-parole Cendrix Bouchard.

1.1. Veuillez indiquer quelle était l'obligation contractuelle de réduction de puissance d'Hilo pour l'hiver 2020-2021 et situer cette obligation par rapport aux bilans qui apparaissent en i), ii) et iii).

Réponse :

1 **Voir les réponses à la question 9.1 de la demande de renseignements n° 2 de**  
2 **l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-5, document 2.3 et à la question 2.2 de la demande**  
3 **de renseignements n° 2 du RNCREQ à la pièce HQD-5, document 7.3.**

1.2. Veuillez indiquer quelle réduction de puissance Hilo a effectivement livré pour l'hiver 2020-2021.

**Réponse :**

1 **Voir la réponse à la question 9.2 de la demande de renseignements n° 2 de**  
2 **l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-5, document 2.3.**

1.3. Veuillez indiquer, le cas échéant, si Hilo a été contrainte de verser des pénalités au Distributeur pour non-respect de ses obligations contractuelles.

**Réponse :**

3 **Voir la réponse à la question 9.2 de la demande de renseignements n° 2 de**  
4 **l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-5, document 2.3.**

1.4. Selon le Distributeur, la pandémie explique la diminution de la contribution d'Hilo au bilan en puissance pour 2020-2021. Selon la référence vi), des problèmes techniques ne seraient pas également responsables du défaut de livraison de Hilo?

**Réponse :**

5 **Voir la réponse à la question 2.5 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
6 **Régie à la pièce HQD-5, document 1.3.**

1.5. Veuillez confirmer que les nouveaux produits ou offres plus généreuses d'Hilo ne modifieront pas les termes du contrat existant.

**Réponse :**

7 **Le Distributeur le confirme.**

## **2. Gestion de la demande : biénergie**

### **Référence**

(i) <https://www.ledevoir.com/economie/592655/synergie-renforcee-pour-le-chauffage>

### **Préambule**

(i) Hydro-Québec et Énergir proposeront d'ici juillet à la Régie de l'énergie des tarifs communs pour les clients qui se doteront de systèmes de chauffage biénergie. Des équipes d'employés provenant des deux plus importants distributeurs d'énergie œuvrent depuis novembre à coordonner leurs réseaux afin d'offrir une solution qui permettrait d'atteindre les objectifs québécois de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur des bâtiments.

[...]

Pour ce faire, des bâtiments dont les appareils de chauffage carburent au gaz naturel

devront les changer pour des systèmes biénergie. Ces systèmes, qui utiliseront l'électricité comme principale source d'énergie presque toute l'année, pourront être alimentés par du gaz naturel en période de forte demande.

- 2.1. Veuillez présenter la prévision des ventes additionnelles associées à ces nouveaux tarifs communs biénergie.

Réponse :

1           **Voir la réponse à question 1.1 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
2           **Régie à la pièce HQD-5, document 1.3.**

- 2.2. Veuillez indiquer si la croissance de la demande d'électricité associée au nouveau tarif biénergie dont il est question en référence est prise en compte dans le bilan en énergie présenté dans le présent dossier.

Réponse :

3           **Voir la réponse à question 1.1 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
4           **Régie à la pièce HQD-5, document 1.3.**

### 3. Profil de la demande

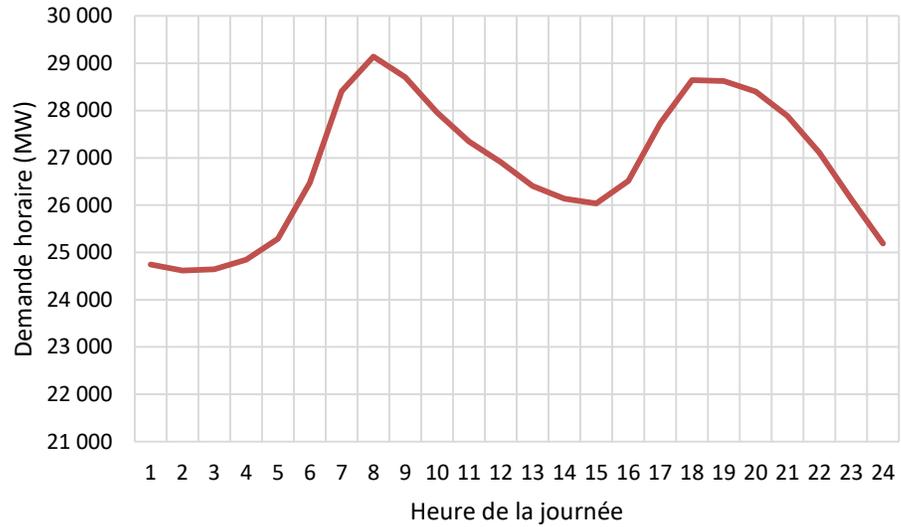
- 3.1. Veuillez présenter la courbe horaire de la demande quotidienne moyenne des clients résidentiels pour une journée de semaine de l'hiver 2019-2020

Réponse :

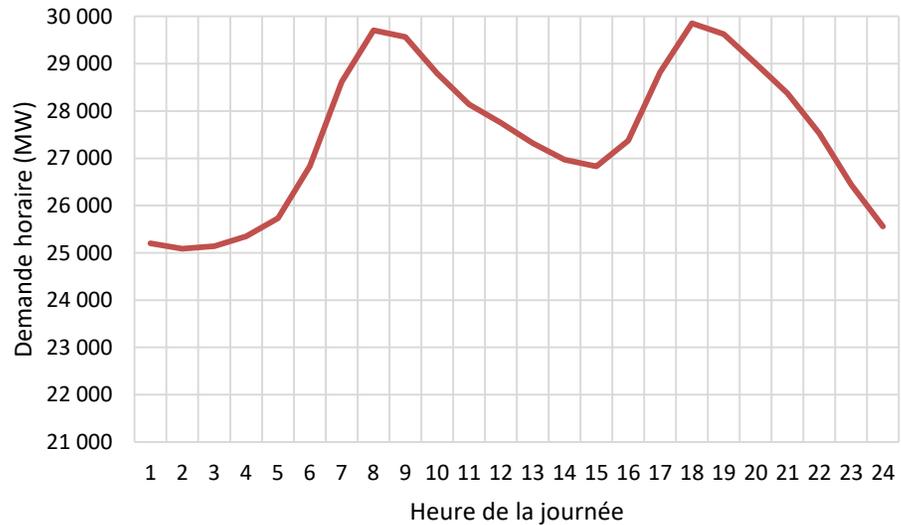
5           **Le Distributeur ne dispose pas des données nécessaires pour fournir une**  
6           **courbe horaire de la demande quotidienne moyenne des clients résidentiels.**  
7           **Cependant, le Distributeur peut fournir une courbe horaire utilisant les besoins**  
8           **réguliers du Distributeur. Le Distributeur précise que les profils moyens**  
9           **couvrent les mois de décembre à mars pour l'hiver 2019-2020 et de décembre à**  
10           **février pour l'hiver 2020-2021. Les journées de fin de semaine ont été exclues**  
11           **du calcul de la moyenne.**

12           **Les figures R-3.1-A à R-3.1-D présentent les profils de demande horaire**  
13           **moyenne et les profils de demande lors de la journée de la pointe pour les**  
14           **hivers 2019-2020 et 2020-2021.**

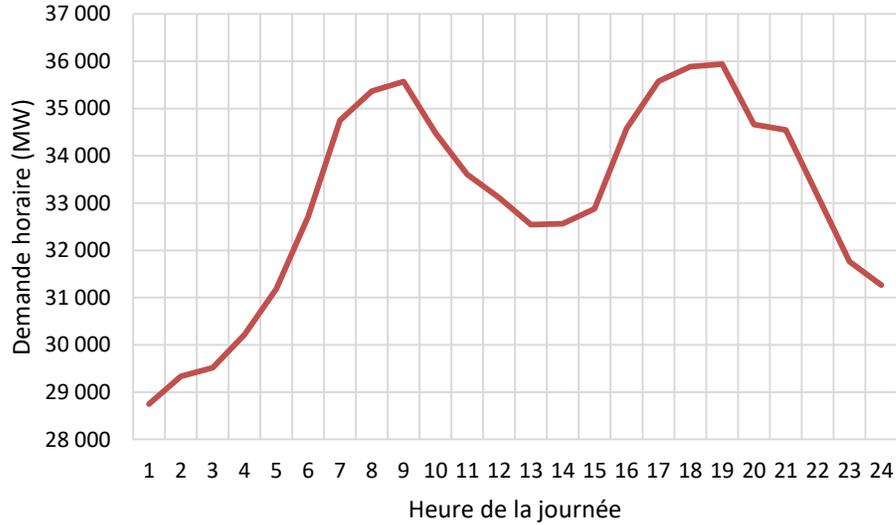
**FIGURE R-3.1-A :**  
**COURBE HORAIRE DE LA DEMANDE QUOTIDIENNE MOYENNE DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR POUR UNE JOURNÉE DE SEMAINE DE L'HIVER 2019-2020**



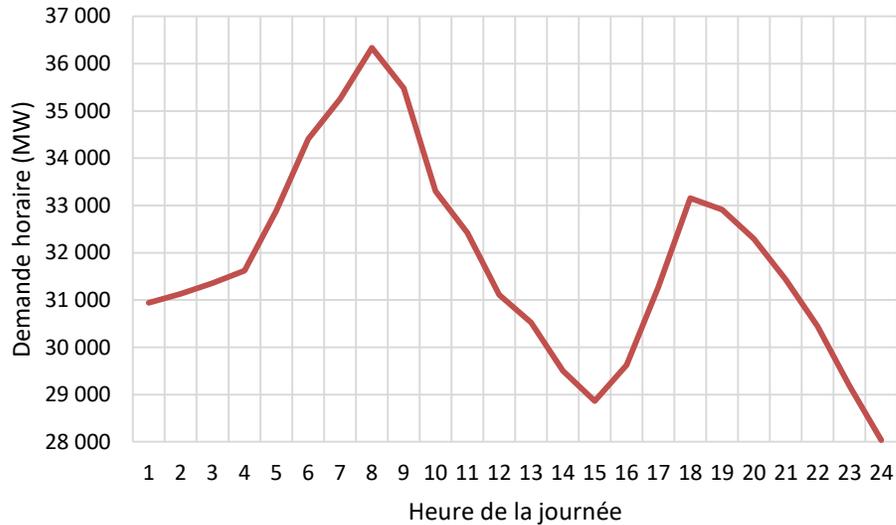
**FIGURE R-3.1-B :**  
**COURBE HORAIRE PRÉLIMINAIRE DE LA DEMANDE QUOTIDIENNE MOYENNE DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR POUR UNE JOURNÉE DE SEMAINE DE L'HIVER 2020-2021**



**FIGURE R-3.1-C :**  
**PROFIL HORAIRE DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR**  
**POUR LA JOURNÉE DE LA POINTE D'HIVER**  
**2019-2020**



**FIGURE R-3.1-D :**  
**PROFIL HORAIRE DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR**  
**POUR LA JOURNÉE DE LA POINTE D'HIVER**  
**2020-2021**



3.2. Veuillez présenter la courbe horaire de la demande quotidienne moyenne des clients résidentiels pour une journée de semaine de l'hiver 2020-2021 (version préliminaire s'il le faut)

**Réponse :**

1 **Voir la réponse à question 3.1.**

3.3. Veuillez présenter la courbe horaire de la demande quotidienne moyenne des clients résidentiels lors de la pointe de l'hiver 2019-2020.

**Réponse :**

2 **Voir la réponse à question 3.1.**

3.4. Veuillez présenter la courbe horaire de la demande quotidienne moyenne des clients résidentiels lors de la pointe de l'hiver 2020-2021.

**Réponse :**

3 **Voir la réponse à question 3.1.**

#### **4. Utilisation de tiers**

##### **Références**

(i) HQD-5, document 1.2, page 25

##### **Préambule**

(ii) Le Distributeur faisait d'ailleurs état de quelques activités, dont personne ne remettra en doute le caractère nécessaire à la prestation du service, qui étaient imparties. À titre d'exemples, le plantage de poteaux est une activité exécutée par des tiers, et ce, bien que ces poteaux soient essentiels afin d'acheminer l'électricité chez les clients. Le Distributeur ajoute même qu'il n'est pas propriétaire de l'ensemble du parc de poteaux, ce qui illustre qu'il n'a pas à être propriétaire de l'ensemble des actifs contribuant à la prestation du service ni à exercer l'ensemble des activités contribuant à celle-ci. Il en est de même pour les services de maîtrise de la végétation.

4.1. Veuillez préciser si les services acquis auprès des tiers dont il est question dans le préambule l'ont été par appel d'offres ou via des contrats de gré à gré.

**Réponse :**

4 **La très grande majorité des services acquis en implantation de poteaux et en**  
5 **maîtrise de la végétation l'ont été par appels de propositions.**

1 **Voir la réponse à la question 4.1.3 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
2 **Régie à la pièce HQD 5, document 1.3.**

4.2. Veuillez préciser, sur une base annuelle, quel pourcentage des contrats donnés à des tiers l'ont été soit par appel d'offres soit via des contrats de gré à gré.

**Réponse :**

3 **En 2020, environ 99 % de la valeur monétaire en maîtrise de la végétation et**  
4 **d'environ 98 % de la valeur monétaire en implantation de poteaux ont été**  
5 **attribués par appels de propositions.**

6 **Voir la réponse à la question 4.1.3 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
7 **Régie à la pièce HQD 5, document 1.3.**

4.3. Veuillez donner et expliquer les principales raisons pour lesquelles le Distributeur procède par appel d'offres pour acquérir des biens et services auprès de tiers.

**Réponse :**

8 **Voir la réponse à la question 4.1.3 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
9 **Régie à la pièce HQD 5, document 1.3.**

4.4. Veuillez donner et expliquer les principales raisons pour lesquelles le Distributeur procède de gré à gré pour acquérir des biens et services auprès de tiers.

**Réponse :**

10 **Voir la réponse à la question 4.1.3 de la demande de renseignements n° 4 de la**  
11 **Régie à la pièce HQD 5, document 1.3.**